

La compétence électrification rurale

La compétence en électrification rurale, dite "ER", recouvre plusieurs types d'interventions sur les réseaux publics de distribution d'électricité.

TERRITOIRE D'ÉNERGIE ARDÈCHE RÉALISE

Des extensions de lignes électriques en aérien ou en souterrain pour alimenter une nouvelle habitation, un agriculteur, un commerce, une entreprise, etc.

Des renforcements ou des fiabilisations de lignes : il s'agit de la modernisation ou l'adaptation du réseau électrique afin de sécuriser et d'améliorer la qualité de la desserte lorsque les câbles sont trop anciens ou lorsque la demande devient trop forte (développement de l'urbanisation), par le changement de la section du câble, l'installation d'un nouveau poste de transformation ...

Des dissimulations : on réalise l'enfouissement des réseaux électriques essentiellement pour des raisons de résilience des installations, de sécurisation ou d'esthétique (en coeur de village).

LE RÔLE DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE ARDÈCHE

Territoire d'énergie va intervenir à différentes étapes du projet :

L'avant-projet sommaire ou APS

Établi par nos services, il donnera un plan et un chiffrage estimatif du projet.

N.B. ce n'est pas un devis.

C'est une estimation cohérente et assez précise du coût supposé des travaux.

Le suivi des études : le chargé d'affaires de Territoire d'énergie Ardèche valide l'étude technique, administrative et financière (plans, devis, conventions de passage, autorisations réglementaires...).

Le suivi des travaux : le chargé d'affaires va suivre la bonne exécution du chantier jusqu'à la réception, par ses visites de terrain et ses contacts avec l'entreprise chargée de réaliser les travaux.



MON PROJET

Selon que vous êtes un particulier, une entreprise ou une collectivité et la nature de votre projet, Territoire d'énergie interviendra différemment.

Je suis une commune rurale ou un groupement de communes rurales

Mon projet	Son financement	
	Territoire d'énergie	Collectivité
Extension pour l'alimentation d'équipements communaux ou intercommunaux Extension pour une alimentation liée à l'urbanisme Extension pour logements locatifs sociaux publics	75 %	25 % Possibilité de paiement sur 10 ans si participation aux travaux > à 5 000 € Si la commune en fait la demande
Enfouissement	75 %	25 % Possibilité de paiement sur 5 ans si participation aux travaux > à 15 000 € Si la commune en fait la demande 25 % Paiement en 1 fois si participation aux travaux < à 15 000 €
Renforcement - Fiabilisation	100 %	0 %



Je suis une commune urbaine

Mon projet

Son financement

Territoire d'énergie

Collectivité

Extension pour l'alimentation d'équipements communaux
Extension pour l'alimentation de lotissements
et zones d'aménagement communaux

75 %

25 %
paiement en 1 fois

Enfouissement

de 40 à 70 %

de 30 à 60 % *

Possibilité de paiement sur 5 ans si participation de la commune
aux travaux d'enfouissement supérieure à 50 000 €.
Si la commune en fait la demande.

* selon le montant de l'accise conservée par
Territoire d'énergie Ardèche

Je suis une collectivité regroupant des communes urbaines et des communes rurales

Mon projet

Son financement

Territoire d'énergie

Collectivité

Extension pour l'alimentation d'équipements intercommunaux
Extension pour l'alimentation de lotissements
et zones d'aménagement intercommunaux

75 %

25 %
paiement en 1 fois

Je suis une collectivité non adhérente

Mon projet

Son financement

Territoire d'énergie

Collectivité

Extension pour l'alimentation d'équipements intercommunaux
Extension pour une alimentation liée à l'urbanisme
Extension pour logements locatifs sociaux publics

75 %

25 %
paiement en 1 fois

Je suis un particulier

Mon projet

Son financement

Territoire d'énergie

Particulier

Extension pour un projet

40 %

60 %

Je suis un bénéficiaire privé (artisan, industriel, etc.)

Mon projet

Son financement

Territoire d'énergie

Particulier

Extension pour un équipement exceptionnel (bâtiments
industriels, commerciaux, etc.)

40 %

60 %

Extension pour alimenter un bâtiment agricole, avec
attestation MSA

50 %

50 %